

**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019**

2019-28 : Report du transfert de la compétence eau à la C.C.P.S.M.V :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRE prévoyait le transfert de la compétence eau potable aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Une loi en date du 3 août 2018 est venue assouplir cette disposition en prévoyant un dispositif de minorité de blocage qui donne la possibilité aux communes de reporter le transfert obligatoire de la compétence « eau » au 1er janvier 2026, si 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale s'opposent à ce transfert avant le 1er juillet 2019. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le report au 1^{er} janvier 2026 du transfert de la compétence eau potable à la C.C.P.S.M.V.

2019-29 : Substitution de vendeur dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 373 :

Le conseil municipal avait approuvé le 15 février l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AP 373 (14 m²) et AP 375 (87m²) situées Chemin de Jonquerettes.

La parcelle AP 375 a bien fait l'objet d'une acquisition par la commune mais la parcelle AP 373 a changé de propriétaire. Il convient de délibérer à nouveau pour approuver l'acquisition de cette parcelle. L'acquisition aura lieu à l'euro symbolique auprès de M. Frédéric Herbert, actuel propriétaire.

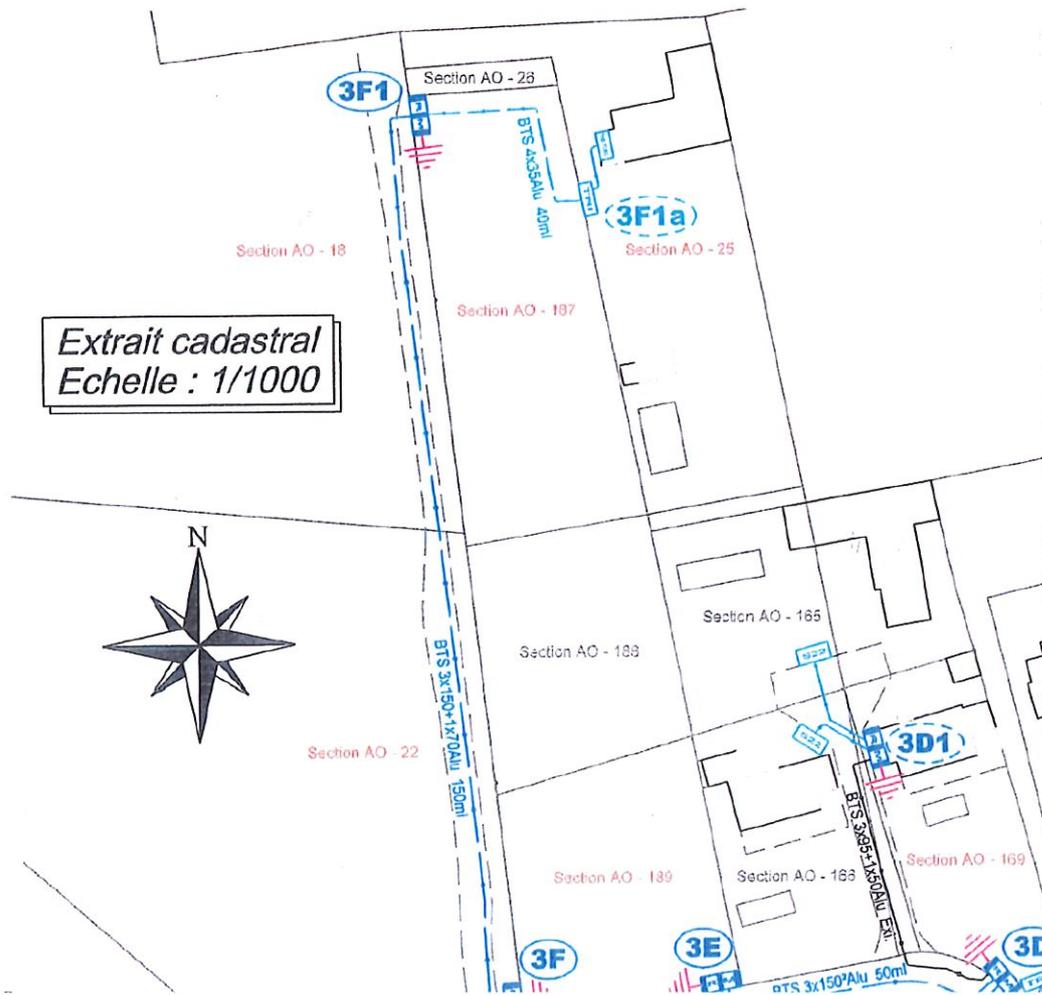


2019 -30 : Convention de servitude avec le SEV, parcelle AO 18, Chemin de Rameau :

Dans le cadre de travaux de réfection des réseaux humides chemin de Rameau, le Syndicat d'électrification de Vaucluse (S.E.V.) va réaliser l'enfouissement du réseau électrique et de l'éclairage public.

Une servitude est nécessaire sur la parcelle cadastrée AO 18 appartenant à la commune afin d'y installer un câble de réseau en tranchée sur une longueur de 70 mètres.

Plan de la servitude



2019-31 : Motion de soutien aux agents de la D.G.F.I.P. :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une motion afin de demander le maintien de la présence effective d'une trésorerie à l'échelle d'une communauté de communes.